



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_110
TRAVAUX DE REPARATION SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC – VERSEMENT D'UN FOND
DE CONCOURS AU SIEM**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 6 novembre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :30
Pouvoirs :7
Votants :37

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, MASSE Stéphane a donné pouvoir à BURON Christelle, GUILLOT Jean-François a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

FLAMENT Sophie, GOURMEL Jacques,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, RIVENEAU Annie, LEOST Marie-Hélène, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :

FRANCOIS Marie-Jeanne

DELIBERATION N°DCM2024_110
Travaux de réparation sur l'éclairage public – Versement d'un fond de
concours au SIEML

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La commune est confrontée à des pannes et des accidents occasionnant des dégâts sur le réseau d'éclairage public. Des demandes de travaux de réparation sont alors formulées auprès du SIEML.

Le détail de ses travaux est le suivant :

N° opération	Situation	Nature de l'opération	Montant des travaux net de taxes	Montant du fond de concours à verser net de taxes
DEV065-24-130	Champigné, Rue Henri Lebasque	Suite demande commune - modification horaires n°378	320,25 €	262,69 €
DEV080-24-176	Châteauneuf, Rue du Faubourg Joly	Suite entretien préventif - remplacement ballast n°539	341,32 €	255,99 €
DEV080-24-177	Châteauneuf, Square des Fontaines	Suite entretien préventif - remplacement ballast n°439	341,32 €	255,99 €
DEV080-24-178	Châteauneuf, Grande rue	Suite entretien préventif - remplacement ballast n°25	341,32 €	255,99 €
DEV080-24-181	Châteauneuf, Quai de la Sarthe	Suite entretien préventif - remplacement candélabre n°304	1 404,53 €	1 053,40 €
DEV080-24-185	Châteauneuf, Rue des Fontaines	Suite demande mairie - reprise câblage n°353,167,168 et 202	466,96 €	350,22 €
DEV096-24-38	Cherré, Rue de la bourrelerie	Suite entretien - remplacement lanterne n°78	1 146,21 €	859,66 €

Travaux de réparation d'éclairage public :

- Montant total des travaux : 4 361,91 € net de taxes
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **3 293,94 € net de taxes**

Les modalités de versement sont conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5212-26

DELIBERATION N°DCM2024_110
TRAVAUX DE REPARATION SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC –
DE CONCOURS AU SIEML

Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le
ID : 049-200084903-20241112-DCM2024_110-DE



Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

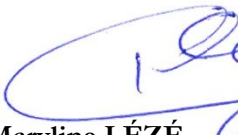
Il est proposé au Conseil Municipal :

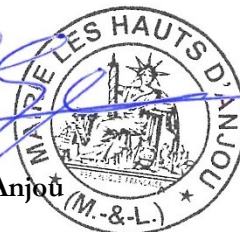
- D'approuver le versement au SIEML d'un fonds de concours pour les opérations de réparation d'éclairage public comme indiqué ci-dessus.
- De dire que les crédits seront imputés au budget principal 2024.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 18 novembre 2024


Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 novembre 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 18 novembre 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.